**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**
**VILLE DE SAINT-COLOMBAN**

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Guillaume Laurin-Taillefer, avocat et greffier de la susdite Ville, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **10 mai 2022 à 19h00** à la salle du Conseil, au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

#2022-20119 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de lotissement 600 :

Permettre une superficie du lot projeté à 2 898.9 mètres carrés au lieu de 3 000 mètres carrés, minimum prescrit par le règlement de lotissement 600 en vigueur au 5 novembre 2013.

Identification du site concerné :
Matricule : à venir
Cadastre : 6 459 074 (lot projeté)
Adresse : rue Sylvie (prolongement)

#2022-20120 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de lotissement 600 :

Permettre une largeur du lot projeté à 42.36 mètres au lieu de 50 mètres, minimum prescrit par le règlement de lotissement 600 en vigueur au 5 novembre 2013.

Identification du site concerné :
Matricule : à venir
Cadastre : 6 459 083 (lot projeté)
Adresse : rue Sylvie (prolongement)

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à ces demandes.

**DONNÉ À SAINT-COLOMBAN**, CE VINGTIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat, O.M.A.
Greffier
greffe@st-colomban.qc.ca

***CERTIFICAT DE PUBLICATION***

Je soussigné, Guillaume Laurin-Taillefer, avocat et greffier de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 20 avril 2022 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 20e jour du mois d'avril deux mille vingt-deux.

_____

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat, O.M.A.
Greffier
greffe@st-colomban.qc.ca